



DIRECTIVE COVID-19 RELATIVE AUX SÉANCES DU CONSEIL GÉNÉRAL

Salle

Salle du Conseil général, Hôtel de Ville, 2400 Le Locle

Entrée dans la salle

Chacun-e devra veiller à conserver une distance de 1 mètre 50 avec chaque participant-e dans le hall de l'Hôtel de Ville et au strict respect des directives de sécurité sanitaire.

L'entrée dans la salle du Conseil général se fait par la porte sud.

Masque obligatoire et gel hydroalcoolique

Un produit désinfectant sera mis à disposition de chacun-e afin de se désinfecter les mains avant de recevoir un masque, obligatoire dans la salle du Conseil général, et prendre place dans la salle.

Places dans la salle

Chacun-e siègera selon la disposition qui figure dans l'ordre du jour.

Micros

Une bouteille de désinfectant sera placée à côté de chaque micro et les membres du Conseil général sont priés de se désinfecter les mains avant de manipuler les micros.

Objets déposés

Toujours dans le souci d'éviter toute manipulation de matériel, les membres du Conseil général sont invités à envoyer à la Chancellerie les documents qu'ils souhaitent déposer, amendements et postulats y compris, **au plus tard le mercredi 18 novembre 2020 à 12h.**

Boisson et pause

Une bouteille d'eau est mise sur chaque place, sans verre, les participant-e-s étant invité-e-s à boire directement à la bouteille et à emporter ladite bouteille à l'issue de la séance.

Afin d'éviter tout risque de contact étroit entre les participant-e-s, la séance se déroulera sans pause.

Personnes vulnérables et personnes malades

Bien que des mesures aient été mises en place pour respecter toutes les recommandations de l'OFSP, les personnes vulnérables sont bien entendu libres de renoncer à participer à la séance.

Par ailleurs, toute personne malade ou se sentant malade est invitée à renoncer à participer à la séance.

Public et médias

Le public n'est pas autorisé à assister à la séance du Conseil général. Les représentants des médias sont également soumis à la présente directive. Des chaises leur seront mises à disposition à l'arrière de la salle.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président, Le chancelier,
D. de la Reussille P. Martinelli

Le Locle, le 17 novembre 2020